

### ■ Pourquoi impliquer les salariés dans le DUERP ?

Les salariés sont les premiers exposés aux risques. Ils connaissent leur poste, leurs contraintes, leurs difficultés. Les impliquer dans la démarche DUERP améliore la qualité de l'évaluation et renforce la culture sécurité.

### ■ Que dit la réglementation ?

- Le Code du travail impose la **\*\*consultation du CSE\*\*** sur le DUERP
- L'article L.4121-3 prévoit une **\*\*association des salariés\*\*** à la prévention
- La loi Santé de 2021 renforce ce dialogue social dans les entreprises

### ■ Comment impliquer efficacement ?

- Organiser des échanges lors de l'évaluation des risques
- Utiliser des outils simples (questionnaires, échanges en groupe, audits terrain)
- Former les référents ou relais sécurité internes
- Remonter les incidents ou quasi-accidents via des fiches simples

### ■ Avantages de la participation des équipes

- Analyse plus précise des situations à risque
- Meilleure acceptation des actions de prévention
- Réduction du sentiment de contrainte
- Valorisation des savoir-faire et de l'expérience terrain

### ■ Bonnes pratiques

- Privilégier des échanges courts mais réguliers
- Créer un climat de confiance sans jugement
- Intégrer les remontées dans le DUERP et les plans d'action

### ■ À retenir

Un DUERP efficace est un DUERP partagé. La prévention ne se décrète pas, elle se construit avec ceux qui vivent les risques au quotidien.

### ■ Ce que nous vous apportons pour cela

- Des fiches outils pour animer vos réunions d'évaluation
- Une interface de remontée des situations à risque intégrée à notre plateforme
- Une aide à la mobilisation de vos équipes (modèles d'affiches, kits d'animation)
- Un accompagnement pour structurer le dialogue social autour de la prévention
- Téléchargez nos ressources sur [prevention-360.fr](http://prevention-360.fr)